



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SÉCURITÉ

Samedi 12 octobre 2019

Whittle, Centre Reine Elizabeth II
Londres, Royaume-Uni

224 ESC 19 F | Original : anglais | 16 octobre 2019

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Ivans KLEMENTJEVS (Lettonie)
Rapporteur général	Christian TYBRING-GJEDDE (Norvège)
Rapporteur, sous-commission sur les relations économiques transatlantiques	Jean-Marie BOCKEL (France)
Rapporteuse, sous-commission de la transition et du développement	Ausrine ARMONAITE (Lituanie)
Présidente de l'AP-OTAN	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Belgique	Annick PONTHER
Bulgarie	Tasko ERMENKOV
Canada	Peter BOEHM
	Joseph A. DAY
	Vernon WHITE
Croatie	Franko VIDOVIC
République tchèque	Jan LIPAVSKY
Estonie	Sven SESTER
France	Jean-Noël GUERINI
	Jean-Luc REITZER
Allemagne	Andreas GEISEL
Grèce	Foteini BAKADIMA
	Marios SALMAS
Hongrie	Andrea VARGA-DAMM
Islande	Willum Thor THORSSON
Italie	Cristiano ANASTASI
	Matteo Luigi BIANCHI
	Luca LOTTI
	Adriano PAROLI
Luxembourg	Nancy ARENDT KEMP
Pays-Bas	Isabelle DIKS
Roumanie	Ion CUPA
	Corneliu STEFAN
Slovénie	Monika GREGORCIC
Espagne	Maria Angeles LUNA
	Alejandro SOLER
Turquie	Nurettin CANIKLI
	Mevlut KARAKAYA
	Faik OZTRAK
	Zehra TASKESENLIOGLU
Royaume-Uni	Richard BENYON
	John SPELLAR
États-Unis	Brendan BOYLE
	Gerald CONNOLLY
	Susan DAVIS

Neal DUNN
Rick LARSEN
Gregory MEEKS
John SHIMKUS

Délégations associées

Arménie
Autriche

Gevorg GORGISYAN
Michael HAMMER
Harald TROCH

Finlande
Géorgie
Macédoine du Nord
Serbie

Mika KARI
Giorgi KANDELAKI
Afrim GASHI
Ivan BAUER
Dejan RADENKOVIC
Dragan SORMAZ

Suède
Suisse

Hans WALLMARK
Isidor BAUMANN
Josef DITTLI
Corina EICHENBERGER
Werner SALZMANN
Solomiia BOBROVSKA
Yehor CHERNIEV
Andriy KLOCHKO
Galyna MYKHAILIUK

Ukraine

Parlement européen (PE)

Petras AUSTREVICIUS

Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens

Algérie
Maroc

Mohamed RACHEDI
Mohammed AZRI

Invités parlementaires

Iraq

Gatah Nejman Jlood AL-REKABI
Basher Khalil TOFIQ
Ahmed Sulaiman YASEEN
Barbara RWODZI

Parlement pan-africain

Intervenants

Gabriel SILES-BRÜGGE

Maître de conférences en politique publique,
université de Warwick

Bill BROWDER

Président directeur general, *Hermitage Capital Management*

Sir Hugh BAYLEY

Commissaire, commission indépendant sur
l'impact de l'aide publique (ICAI) et ancien
président de l'AP-OTAN

Secrétariat international

Paul COOK, directeur
Anne-Laure BLEUSE, coordinatrice
Giulia MOSCHETTA, assistante de recherche

I. Remarques préliminaires d'Ivans KLEMENTJEVS (Lettonie), président

1. **Ivans Klementjevs** (LV) souhaite la bienvenue à tous les participants. Il ouvre la séance dans le cadre de la 65^e session annuelle de l'AP-OTAN. Il remercie la délégation britannique pour son hospitalité.

2. M. Klementjevs cite les membres qui, à sa connaissance, ont manifesté de l'intérêt pour des responsabilités au sein du bureau de la commission. Il rappelle aux délégués qui souhaitent se porter candidats qu'ils doivent prendre contact avec le directeur de la commission dans les plus brefs délais pour organiser un scrutin le cas échéant.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [139 ESC 19 F]

3. **Le projet d'ordre du jour [139 ESC 19 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité tenue à Bratislava (Slovaquie) le samedi 1^{er} juin 2019 [155 ESC 19 F]

4. **Le compte rendu [155 ESC 19 F] est adopté.**

IV. Procédure d'amendement au projet de résolution *Les sanctions économiques comme instrument de politique étrangère* [178 ESC 19 F]

5. Le président précise le délai de dépôt des amendements et explique la procédure.

V. Présentation par Gabriel SILES-BRÜGGE, Maître de conférences en politique publique, université de Warwick, sur *La politique commerciale britannique et la sortie du Royaume-Uni de l'UE – Futures relations commerciales avec l'UE, les États-Unis et le Canada*, suivie d'un débat

6. **Gabriel Siles-Brügge** explique que la politique commerciale occupe une place centrale dans la stratégie économique post-Brexit du Royaume-Uni, souvent résumée par la formule « Global Britain ». Cette stratégie entend démontrer qu'en quittant l'UE, le Royaume-Uni ne fait pas preuve de nativisme, mais s'efforce de mener une politique commerciale encore plus libérale. C'est cette vision que Theresa May, alors première ministre, a mise en avant dans son discours de janvier 2017 à la *Lancaster House*. La question s'est ensuite posée de savoir dans quelle mesure le Royaume-Uni serait capable de suivre une politique commerciale indépendante s'il était lié à une union douanière. Le ministère du commerce international, avec à sa tête Liam Fox, a alors lancé une concertation sur la négociation d'accords avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et les pays de l'Accord global et progressif sur le partenariat transpacifique (*Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership*, CPTPP). Selon M. Siles-Brügge, depuis le début du mandat du premier ministre Boris Johnson, on assiste à une nouvelle poussée libérale. En particulier, l'accord de libre-échange (ALE) entre le Royaume-Uni et les États-Unis est présenté comme une alternative clé à l'adhésion à l'UE.

7. M. Siles-Brügge esquisse trois défis politiques que doivent affronter les partisans de la vision « Global Britain » dans la politique commerciale :

- Les incertitudes de la relation UE - Royaume-Uni ;
- L'opposition intérieure à la politique commerciale britannique, en particulier envers un ALE avec les États-Unis ;
- Les turbulences de la gouvernance économique mondiale.

8. M. Siles-Brügge pense qu'il sera très difficile de réaliser le Brexit rapidement. En raison du caractère séquentiel des négociations, il faut voir le Brexit comme un long processus politique plutôt qu'un objectif final. Même un Brexit sans accord ne mettrait pas fin aux discussions sur la sortie du Royaume-Uni. Le « filet de sécurité » nord-irlandais limiterait aussi l'indépendance de la politique commerciale britannique sur le plan des négociations et réglementations tarifaires. Les partenaires commerciaux du Royaume-Uni verront dans un accord avec l'UE la base des futures discussions. En attendant une solution, ajoute-t-il, la politique commerciale du Royaume-Uni doit essentiellement se contenter de refléter les règles de l'OMC et les accords commerciaux avec l'UE. La politique commerciale britannique de demain dépendra étroitement de l'accord de retrait, quel qu'il soit, et du futur partenariat avec l'UE.

9. Deuxième obstacle majeur sur la voie d'une ambitieuse « Global Britain » dans la sphère commerciale : l'affrontement politique intérieur à l'égard du degré d'intégration économique avec l'UE et du modèle réglementaire que le Royaume-Uni finira par adopter. Plus l'intégration avec l'UE sera étroite, plus l'autonomie du Royaume-Uni sera restreinte, et inversement. Un accord de libre-échange avec les États-Unis imposerait aussi des choix binaires vis-à-vis du modèle réglementaire européen. Les exigences américaines sont incompatibles avec les systèmes de régulation de l'UE sur le plan des biens industriels et alimentaires. Sur ces questions, les confrontations politiques intérieures sont explosives. Des ONG et des acteurs de la société civile se sont rangés aux côtés des entreprises contre un accord ambitieux avec les États-Unis, soulignant dans des déclarations communes à quel point il importe de rester l'allié de l'Union. Mais surtout, le Brexit a mis en lumière une série de tensions constitutionnelles, spécialement dans le domaine de la politique commerciale. Malgré le discours sur la volonté de « reprendre le contrôle » et de renforcer la souveraineté parlementaire, le référendum du Brexit a débouché sur un pouvoir exécutif plus fort. Faute de structures permettant de concilier ces divers intérêts dans le système politique, il faut s'attendre à des effets très déstabilisateurs.

10. Enfin, l'agenda commercial global du Royaume-Uni achoppe sur les turbulences de la gouvernance économique mondiale. Une puissance de taille moyenne comme le Royaume-Uni connaît des limites, notamment du fait des règles de l'OMC. Privilégier les liens commerciaux avec les États-Unis pourrait être difficile, au vu des tensions qui pèsent sur les relations économiques entre l'Amérique et l'Union européenne, notamment concernant la philosophie des réglementations. Le Royaume-Uni se trouve dans une autre position inconfortable, coincée entre les États-Unis et la Chine. Le litige concernant Huawei illustre bien. Quand le système de commerce multilatéral est compromis, ses acteurs sont tentés de préférer les relations qui préservent l'ouverture, par exemple les accords commerciaux bilatéraux comme ceux qui lient le Royaume-Uni au Canada et au Japon par l'entremise de l'UE. La notion d'une politique commerciale « Global Britain » doit tenir compte des autres défis commerciaux à relever après le Brexit (incertitude des relations UE - Royaume-Uni, contraintes de la politique intérieure et contexte économique international tourmenté).

11. En conclusion, M. Siles-Brügge adresse les recommandations suivantes aux décideurs de la politique commerciale britannique :

- Se montrer plus ouvert face aux compromis de la politique commerciale ;
- Réexaminer les dispositions constitutionnelles du Royaume-Uni sous l'angle de la politique commerciale ;
- Concentrer tous les efforts de la politique commerciale actuelle sur la reproduction des accords en place.

12. Le président de la commission s'enquiert des avantages que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) peut représenter pour l'Union européenne. M. Siles-Brügge répond que ces avantages se situent dans la croissance du PIB, à savoir 0,48 % / 0,5%. Ces chiffres sont à comparer à la perte annuelle de PIB en cas de Brexit sans accord, soit moins 7%. Il affirme que l'accord de libre-échange avec les États-Unis apporterait des gains potentiels mineurs par rapport à la perte beaucoup plus importante que causerait la sortie de l'Union européenne.

13. **Ausrine Armonaitė** (LT) pose une question à propos de l'avenir des relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'UE. Elle esquisse trois solutions possibles : l'Espace économique européen (EEE), l'union douanière et un accord commercial sur le modèle de celui que l'UE a signé avec le Canada. Pour M. Siles-Brügge, il s'agit clairement de trouver le bon compromis entre le degré d'intégration économique et l'autonomie en termes de réglementation. L'avenir est difficile à prédire quand on connaît les tensions qui règnent dans les relations commerciales transatlantiques, les relations entre le Royaume-Uni et les États-Unis, et la question du *backstop* irlandais.

14. **Richard Benyon** (UK) fait remarquer que la question du « poulet au chlore » relève moins d'un vrai problème commercial que de la rhétorique politique. M. Siles-Brügge répond que cette question est typique du modèle réglementaire que le Royaume-Uni s'apprête à adopter. M. Benyon pose ensuite une question sur l'OMC. Il se demande si le public comprend vraiment le rôle de cette institution. M. Siles-Brügge répond que dans le discours politique britannique, l'OMC est devenue synonyme d'un Brexit sans accord. L'organisation est considérée comme une structure sur laquelle le pays pourra s'appuyer après sa sortie de l'UE. Il est cependant primordial de souligner que les règles de base d'accès aux marchés dans le cadre de l'OMC sont très loin du degré d'intégration économique de l'UE.

15. **Andrea Varga-Damm** (HU) s'enquiert du calcul des pertes que subiront les personnes en cas de Brexit sans accord, par groupes sociaux et professionnels. Elle demande aussi si le gouvernement britannique pourra compenser les pertes avec l'accord de libre-échange. M. Siles-Brügge répond qu'aucun accord commercial à venir ne suffira à compenser les pertes dues au Brexit. L'UE est le premier partenaire commercial du Royaume-Uni. Si celui-ci décide de quitter l'Union, il s'expose à des pertes plus lourdes que n'importe quel gain obtenu via d'autres accords commerciaux.

16. Le président demande ensuite quel peut être l'effet du TTIP sur le secteur agricole. L'intervenant répond qu'un accord commercial avec les États-Unis se traduirait par moins de financement en capitaux, moins de soutien économique et davantage de concurrence pour les agriculteurs.

17. **Petras Austrevicius** (PE) estime qu'il faudra beaucoup de temps pour mener à bien la sortie et demande ce qui se passera pendant la période de transition. L'intervenant répond qu'il s'est concentré sur l'accord commercial. Une éventuelle transition, ajoute-t-il, serait source de grandes ambiguïtés. Le Brexit est un processus complexe, qui pourrait demander plus de 10 ans selon M. Siles-Brügge.

18. Celui-ci ajoute que les industries du secteur de la défense (aviation et aérospatiale) subiront les conséquences d'un Brexit dur. En effet, ces activités s'appuient sur des chaînes logistiques intégrées, rendues possibles par le marché unique de l'UE et l'union douanière.

VI. Présentation par Bill BROWDER, PDG, *Hermitage Capital Management*, sur *L'efficacité des sanctions internationales – la loi Magnitsky et la Russie*, suivie d'un débat

19. **Bill Browder** commence sa présentation en citant Garry Kasparov, qui demandait « des banques plutôt que des tanks » pour influencer le changement politique. Dans le monde moderne, explique-t-il, il est possible d'affronter un ennemi via le système financier, sans déployer de moyens militaires. M. Browder évoque ensuite l'histoire de sa propre vie. Il est né et a grandi aux États-Unis. Après ses études universitaires, il a créé le fonds d'investissement Hermitage en Russie. Le fonds est devenu le plus important de ce pays. L'intervenant a rapidement découvert que des oligarques corrompus passaient leur temps à piller les entreprises dans lesquelles il investissait. Il a donc lancé une campagne anticorruption pour attirer l'attention des médias internationaux sur ces pratiques.

20. Au début, le président Poutine n'a pas empêché M. Browder de mener ses campagnes, étant lui-même engagé dans la lutte contre les oligarques. En 2003, cependant, l'État russe a fait arrêter l'homme le plus riche du pays, Mikhail Khodorkovsky. Suite à la condamnation de M. Khodorkovsky, d'autres oligarques sont arrivés à un accord avec Vladimir Poutine et lui ont confié 50% de leur fortune. À partir de ce moment, la campagne anticorruption de M. Browder s'attaquait de front aux intérêts du président Poutine. En novembre 2004, M. Browder a été banni de Russie, ses bureaux raziés et ses documents saisis. M. Browder a engagé un avocat, Sergey Magnitsky, qui a ensuite été arrêté, torturé et finalement assassiné le 16 novembre 2009. M. Browder a promis de poursuivre les responsables de la mort de M. Magnitsky pour les traduire en justice. Depuis ce jour, M. Browder consacre sa vie à cette cause.

21. M. Browder est arrivé à la conclusion que Sergey Magnitsky était mort pour de l'argent. Ceux qui l'ont tué ne conservaient pas de liquidités importantes en Russie mais préféraient les transférer à Londres, à New York, en France et en Suisse. M. Browder a compris que s'il n'était pas possible de poursuivre ces individus en Occident, il pouvait au moins essayer de les empêcher d'entrer aux États-Unis. Il a donc porté la question devant le Congrès. Adoptée en 2012, la loi Magnitsky prévoit des sanctions pour ceux qui violent les droits humains. Le président Poutine a réagi en interdisant l'adoption d'orphelins russes par des familles américaines. Le président russe a aussi fait de la révocation de la loi Magnitsky une priorité.

22. La loi Magnitsky, explique M. Browder, a été étendue aux violations des droits humains commises dans n'importe quel pays du monde. Après le vote de la loi Magnitsky par le Sénat américain en 2016, d'autres pays ont suivi cet exemple : Estonie, Canada, Lituanie, Lettonie et Royaume-Uni. Il note cependant que de nombreux pays n'ont pas encore adopté la loi Magnitsky ou un équivalent. En conséquence, il reste des pays d'Europe où les oligarques russes peuvent encore placer leur argent. Aux yeux de M. Browder, la loi Magnitsky ne produira ses effets que si tous les pays civilisés adoptent une version de ce texte. La loi Magnitsky, explique M. Browder, est un processus qui commence toujours au niveau parlementaire parce que les gouvernements ont peur du désordre et des éventuelles représailles. Il remercie les participants, qui lui ont donné l'occasion de s'adresser aux parlementaires de l'AP-OTAN.

23. Le président de la commission, Ivans Klementjevs, demande où le président Vladimir Poutine garde son argent et qui sont les principaux investisseurs en Russie. M. Browder précise qu'il a cessé d'investir en Russie il y a longtemps. Où le président Poutine

garde-t-il son argent ? Le dirigeant russe, rappelle M. Browder, est un ancien officier du KGB, parfaitement au fait des techniques d'escroquerie et de chantage. Il confie tout son argent à des personnes de confiance. Pour cette raison, le meilleur moyen pour cibler Vladimir Poutine consiste à sanctionner les oligarques.

24. Richard Benyon pose une question concernant les agents russes corrompus qui infiltrent les organisations internationales. En particulier, il interroge l'intervenant à propos du processus de « notice rouge », une requête qui permet de localiser une personne n'importe où dans le monde et de l'arrêter à titre provisoire en attendant son extradition, ainsi que des tentatives faites pour arrêter M. Browder et obtenir son extradition vers la Russie. M. Benyon déclare que si les sanctions ne sont pas intégralement appliquées, elles peuvent avoir des effets négatifs et nuire aux plus vulnérables. Les sanctions ciblées sont plus efficaces et ne pénalisent pas les innocents. M. Browder répond qu'après le vote de la loi Magnitsky, le président Poutine a intenté un procès à M. Browder et M. Magnitsky. M. Browder a été condamné par contumace à neuf ans d'incarcération. La Russie a ensuite demandé à Interpol de l'appréhender à l'aide d'une « notice rouge ». M. Browder affirme que la Russie s'est adressée huit fois à Interpol pour le faire détenir. Bien que la Russie ait abusé du système, Interpol n'a rien fait pour suspendre ou sanctionner Moscou. Sur le plan des sanctions, la Russie est un grand pays, rappelle-t-il, dont il faut viser le régime et l'élite. Contrairement à la résolution de l'ONU proposée par le Venezuela, qui juge que les sanctions ont un effet négatif sur les femmes et les enfants, M. Browder répète que les sanctions ciblées, infligées à des officiels malhonnêtes et corrompus, ne sont pas au détriment des droits humains.

25. **John Shimkus** (US) réitère son soutien à la loi Magnitsky et appelle les autres membres de la commission à la mettre en œuvre dans leurs pays respectifs. La communauté transatlantique, estime-t-il, dispose là d'une belle occasion d'unir ses forces pour frapper les dictateurs et les agents corrompus. M. Browder répond que souvent, les ministères des Affaires étrangères rechignent à instaurer la loi Magnitsky parce qu'ils craignent de braquer les pays visés et de compromettre les relations mutuelles. M. Browder ajoute qu'à ses yeux, il importe que le Canada s'inscrive dans le mouvement. L'exemple de ce pays pourrait en effet déclencher une réaction en chaîne. Pour lui, imposer des sanctions économiques est beaucoup plus efficace que d'acheter des chars.

26. Petras Austrevicius déclare que la Russie ne devrait être qu'un début, en attendant des sanctions ciblées à l'encontre d'autres pays. Les sanctions économiques ciblées sont le seul outil capable d'exercer un impact sur ceux qui violent le système démocratique et les droits humains. Il s'enquiert ensuite de l'effet de la loi Magnitsky sur le cercle rapproché du président Poutine.

27. Ausrine Armonaitė explique avoir participé à la rédaction de la loi Magnitsky lituanienne. La mise en œuvre des sanctions suscite souvent des hésitations, poursuit-elle, car de l'avis des critiques, les sanctions économiques ne suffisent pas à changer le comportement de l'agresseur. Elle demande si la loi Magnitsky a déjà eu des effets concrets.

28. Peu après l'invasion de la Crimée par la Russie, répond M. Browder, il s'est adressé à la représentation russe auprès de l'UE. Celle-ci lui a opposé une logique étonnante : l'Union européenne se sert des sanctions pour changer les comportements plutôt qu'à titre punitif. Après la première année de sanctions, la Russie ne s'est pas retirée de l'est de l'Ukraine. Autrement dit, les sanctions n'ont pas modifié le comportement russe, raison pour laquelle l'UE envisageait de les lever. L'intervenant est en désaccord total avec cette approche. À son avis, pour connaître l'effet des sanctions, il faut se demander ce qui se serait passé en l'absence de sanctions. En l'occurrence, la Russie aurait pu aller plus loin. La meilleure preuve du bien-fondé des sanctions : Vladimir Poutine et son gouvernement sont à ce point troublés qu'ils font de la révocation de la mesure une priorité.

29. **Giorgi Kandelaki** (GE) juge très important d'expliquer à la population les véritables implications des sanctions, et de démontrer que les sanctions ciblées ne nuisent pas au grand public. Des cadres géorgiens, ajoute-t-il, figurent sur la liste des notices rouges d'Interpol. Moscou a accès aux fichiers des pays moins résilients. Il est grand temps, dit-il, de se focaliser sur la manière dont la Russie abuse du système. Il déclare avoir soutenu les amendements à la résolution, ajoutant que les sanctions infligées à la Russie ont évité d'autres conséquences dommageables. L'accord de Minsk et le cessez-le-feu obtenu par l'intermédiaire de l'UE, insiste-t-il également, doivent être mis en évidence et évoqués séparément.

30. M. Browder répond que l'inscription des cadres géorgiens sur la liste d'Interpol par la Russie, à des fins politiques et militaires, viole clairement la constitution de cet organisme. Il déclare qu'Interpol doit faire l'objet d'une réforme générale. Il rappelle comment, invité à Madrid pour briefier le principal juge anticorruption d'Espagne, il fut arrêté par des policiers espagnols sur la base d'un mandat Interpol russe. Cela avait causé un incident international. Il estime que le système actuel ne fonctionne plus correctement.

31. **Faik Oztrak** (TR) demande combien d'argent le président Poutine possède. Il invite l'orateur à estimer l'efficacité des mesures. M. Browder répond que d'après sa dernière estimation, le dirigeant russe serait à la tête d'une fortune d'environ 200 milliards de dollars. Si l'on tient compte de l'argent volé au peuple russe, on arrive plus près de mille milliards de dollars. Au sujet de l'efficacité des sanctions, pour chaque personne sanctionnée, il y en a mille autres qui craignent les sanctions. La valeur ajoutée des sanctions se situe dans la culture de la peur qu'elles inspirent aux technocrates coupables et aux dictateurs.

32. **Christian Tybring-Gjedde** (NO) déclare que la Norvège envisage aussi l'adoption d'une loi Magnitsky. Le texte, précise-t-il, ne cible pas ceux qui profitent de l'argent de la corruption, et les régimes qui utilisent ces fonds devraient eux aussi être poursuivis. Il pose ensuite une question concernant le film de 2016 intitulé « *Magnitsky Act : Behind the scenes* », selon lequel les intentions de M. Browder seraient moins pures qu'il n'y paraît. M. Browder répond qu'il ressent le plus profond dédain pour les acteurs occidentaux complices de la corruption. Il rappelle qu'il s'est engagé très activement dans la lutte contre ceux qui ont retiré un bénéfice financier du meurtre de Magnitsky. Le film tourné au sujet de l'orateur ferait partie des efforts de Vladimir Poutine pour le discréditer.

33. **Jan Lipavsky** (CZ) explique qu'il travaille sur une version de la loi Magnitsky en République tchèque. Il ajoute que dans le contexte des droits humains, les sanctions doivent être considérées moins comme une punition que comme un instrument de prévention. Il demande combien d'autres pays sont en train d'adopter une loi Magnitsky. M. Browder répond que les Pays-Bas, la Roumanie et la Suède figurent sur la liste. Il explique aussi qu'il y a une contradiction dans l'UE : les États membres proposent d'adopter une loi Magnitsky à l'échelon européen, mais le chef du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) s'y est opposé.

VII. **Présentation par Sir Hugh BAYLEY, commissaire, commission indépendante sur l'impact de l'aide publique (ICAI) et ancien président de l'AP-OTAN, sur *Le travail de l'ICAI et le lien développement-sécurité, suivie d'un débat***

34. **Sir Hugh Bayley** commence sa présentation en expliquant que l'aide humanitaire et au développement a un grand rôle à jouer dans la lutte contre les causes de conflit, l'instauration de la paix et le maintien de la sécurité. Il évoque son expérience à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN durant les années 1990, à l'époque du conflit dans les Balkans occidentaux, ainsi qu'après le 11 septembre, lors des opérations de l'OTAN organisées à l'appui de la résolution du conseil de sécurité de l'ONU à propos de l'Afghanistan. Il en a retiré une conviction qu'il souhaite partager : en Afghanistan, la paix et la sécurité ne seront possibles que sur la base du consensus politique et du développement économique. L'intervention militaire,

indispensable pour apporter une sécurité suffisante, n'est pas de nature à construire à elle seule une paix et une sécurité durables. C'est également ce que dit l'article 2 du traité de l'Atlantique Nord, ajoute-t-il.

35. Il se penche ensuite sur la corrélation entre pauvreté et conflit. Les pays pauvres sont ceux qui risquent le plus de connaître un conflit. Un conflit entrave le développement, voire le fait reculer comme en Syrie. L'Indice des États fragiles révèle le lien entre conflit et pauvreté, un lien évident dans de nombreux pays d'Afrique et plusieurs pays d'Asie, notamment en Syrie, au Yémen et en Afghanistan. Le conflit est aussi un facteur essentiel des migrations internationales. Sir Hugh Bayley récapitule les dépenses des pays de l'OTAN dans le domaine de l'aide publique au développement (APD). Ces six dernières années, les Alliés y ont consacré en moyenne plus de 8 milliards de dollars par an en Afghanistan, Irak, Liban et Somalie. Il fait remarquer que ces sommes, bien qu'inférieures aux dépenses militaires, restent importantes. Il ajoute qu'il faut veiller à utiliser judicieusement l'aide au développement pour sortir les gens de la pauvreté, prévenir les conflits et faciliter la reconstruction d'après-guerre.

36. Sir Hugh Bayley explique que la commission indépendante sur l'impact de l'aide publique (ICAI) a vu le jour dans le but d'exercer une surveillance indépendante sur l'efficacité de l'aide britannique et la bonne exploitation des fonds. L'ICAI rapporte à la commission du développement international de la Chambre des Communes. Chaque année, elle produit 8 rapports détaillés et factuels sur tous les aspects de l'assistance britannique au développement. L'ICAI formule aussi des recommandations, auxquelles le gouvernement est tenu de répondre dans un délai de six semaines. Les rapports de l'ICAI attribuent à l'action du gouvernement des scores sous la forme de feux rouges, orange ou verts. Cela permet au public de savoir facilement si l'assistance du Royaume-Uni est utilisée à bon escient. Deux tiers des 24 dernières évaluations de l'action du gouvernement britannique se soldent par un satisfecit (vert-orange ou mieux). L'autre tiers est noté orange-rouge. Cela signifie que certains éléments sont positifs mais qu'il y a aussi des choses à améliorer si l'on veut que l'aide produise une contribution positive. Voici quelques évaluations récentes, touchant particulièrement à la paix et à la sécurité :

- L'aide humanitaire du Royaume-Uni à la Syrie (vert-orange)
- Les dépenses du *Conflict, Stability and Security Fund* (orange-rouge)
- Lutte contre les conflits et la fragilité en Somalie (vert-orange)
- Migrations clandestines en Méditerranée centrale (« examen rapide », sans score)
- Gestion du risque fiduciaire dans les zones de conflit (vert-orange)
- Efforts du DFID (*Department for International Development*) pour mettre fin aux violences à l'encontre des femmes et des filles (vert)
- Évaluation de l'impact de l'intensification du soutien du DFID aux États fragiles (orange-rouge)
- Soutien du DFID à la croissance et aux moyens d'existence en Afghanistan (orange-rouge)

37. Il conclut en déclarant que les objectifs de développement durable de l'ONU ne sont pas atteints. Il faut augmenter l'aide, mais en raison des pressions politiques, les volumes ne progressent pas en proportion du défi. Les besoins humanitaires grandissants font que les interventions de court terme prennent le pas sur le développement de long terme. Aussi est-il primordial d'identifier les formes d'aide les plus efficaces pour réduire la pauvreté et promouvoir la paix. Le but doit être de renforcer l'impact de l'aide disponible et sa bonne utilisation.

38. L'intervenant note que la Banque mondiale réalise des analyses de projet a posteriori pour s'assurer que l'aide au développement est dépensée comme il convient. Sir Hugh Bayley ajoute que l'ICAI partage ses évaluations et recommandations avec d'autres institutions, notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement, l'*Interamerican Development bank*, et vice versa. Il est possible d'en faire plus, conclut-il. Il encourage les législateurs des pays qui dépendent beaucoup en aide au développement à se pencher sur l'utilisation des fonds et à promouvoir la collaboration avec l'ICAI.

39. **Peter Boehm** (CA) explique que le Canada a suivi une série d'approches différentes dans le cadre de l'assistance internationale. Dans les zones conflictuelles et fragiles, les autorités canadiennes se sont attachées à renforcer l'efficacité des fonds, mais à la fin de l'exercice fiscal, l'argent est souvent remis sans autres formalités aux agences multilatérales. Il demande si cela se produit aussi au Royaume-Uni. Sir Hugh Bayley répond qu'il est plus difficile de suivre l'argent au milieu des bombardements. Il existe cependant des moyens pour surveiller les dépenses, en passant à la fois par des personnes recrutées localement, en mesure de se déplacer dans la région, et par des experts occidentaux ayant accès aux technologies. D'après l'intervenant, il faut concentrer les ressources des programmes d'assistance sur les endroits où les pauvres sont les plus nombreux dans les États fragiles. Il convient aussi de mettre en place des mécanismes pour rassurer le contribuable quant à l'efficacité de sa contribution. En ce qui concerne le risque de voir les fonds détournés de leur objet en fin d'exercice, Sir Hugh Bayley répond que le Royaume-Uni aussi connaît ce problème et qu'il faut trouver des solutions.

40. Richard Benyon note que dans le développement, le succès est un phénomène multifactoriel qui dépend notamment des investissements étrangers dans le pays et de la croissance d'une classe moyenne. Il demande ensuite si l'assistance est suffisamment utilisée en liaison avec le secteur privé, et si, au-delà de l'humanitaire, on aide aussi les gens à s'adapter au changement climatique et à la déforestation. Sir Hugh Bayley répond que dans le domaine du développement, il fut une époque où la priorité était de répondre aux besoins essentiels, principalement les services publics, les soins de santé et l'enseignement. Mais la volonté de collaborer avec le secteur privé se renforce. CDC, un fonds d'investissement de plusieurs milliards de dollars, cible son action sur les organisations privées en mesure de créer des emplois et de sortir les gens de la pauvreté. Les investissements, estime l'intervenant, sont nécessaires à la fois au sommet de la pyramide, dans les grandes entreprises, afin d'augmenter la capacité de l'économie, mais aussi à l'échelon des nouvelles opportunités pour les plus démunis, par exemple les systèmes de microcrédit. Sir Hugh Bayley ajoute que le changement climatique est une des causes de migration et que l'ICAI a fait un gros travail sur l'utilisation des fonds climatiques.

41. D'après Christian Tybring-Gjedde, l'aide étrangère devrait aussi viser une réduction de la croissance démographique. Sir Hugh Bayley répond qu'il est souvent difficile, pour des raisons de politique intérieure, d'investir dans la régulation démographique et le planning familial. Dans des pays comme le Mozambique et la Tanzanie, il n'existe pas de régimes de pension, et les fonds de financement des soins de santé sont rares. C'est un facteur économique qui favorise la prévalence des familles nombreuses. Il faut davantage d'investissements dans le planning familial, mais aussi dans l'élévation du niveau de vie.

42. Ivans Klementjevs demande qui fixe les priorités de l'utilisation de l'argent. Sir Hugh Bayley répond qu'au Royaume-Uni, la décision - les sommes à affecter et les priorités - relève du responsable de chaque département ministériel. Chaque département doit se justifier devant une commission parlementaire de contrôle. En d'autres termes, l'ICAI analyse l'efficacité des dépenses, tandis que la commission parlementaire de contrôle peut aussi proposer des changements de politique.

43. **Nancy Arendt Kemp** (LU) déclare que l'affectation de l'aide et le niveau de dépenses devraient reposer sur des critères clairs. Elle demande aussi ce qu'il est possible de faire lorsqu'un pays annonce ses intentions mais ne les concrétise pas. Sir Hugh Bayley répond que l'OCDE utilise des règles pour déterminer ce qui relève de l'aide au développement ou non. À cause des conflits et de l'augmentation du nombre de réfugiés, une aide précieuse est consacrée à l'action humanitaire au détriment des projets de développement de long terme. Pour gérer les conflits, cependant, il faut associer le pouvoir de conviction et l'assistance financière.

VIII. Résumé des activités futures de la sous-commission sur la transition et le développement par Ausrine ARMONAITE (Lituanie), rapporteure, au nom de Michal SZCZERBA (Pologne), président de la sous-commission

44. Ausrine Armonaite résume les activités de la sous-commission pour cette année. Le rapport couvre l'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'OTAN ainsi que la transition économique du pays. Pour rassembler les informations en vue de son rapport, la sous-commission s'est rendue en Macédoine du Nord au mois de mars. Au cours de la visite, les délégués ont rencontré le premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense et le président du Parlement. Elle remercie le parlement de Macédoine du Nord pour l'accueil réservé à la délégation. La deuxième visite de la sous-commission concernait initialement un séminaire Rose-Roth à Sarajevo, mais la rencontre a dû être annulée. Aussi les membres ont-ils été invités à se joindre à la visite de la sous-commission de la commission politique sur les partenariats de l'OTAN (PCNP) organisée à l'automne en Éthiopie.

45. En 2020, la sous-commission sur la transition et le développement envisage de se pencher sur l'économie de la région de la mer Noire. Le rapport explorera la région d'un point de vue à la fois stratégique et économique. Il tentera d'identifier les efforts nécessaires pour promouvoir le développement et le potentiel économiques dans la région. Le rapport analysera aussi comment la concentration de moyens militaires russes sape la confiance des entreprises et alimente de coûteuses incertitudes qui pèsent sur les investissements économiques, le commerce régional et les relations de bon voisinage. Au mois de mai, la sous-commission se propose de se rendre à Istanbul avec la sous-commission sur les tendances technologiques et la sécurité (STCTTS) pour rencontrer des experts, des dirigeants et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN). La sous-commission participera aussi à un séminaire Rose-Roth qui se tiendra dans la région.

IX. Présentation des activités futures de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques par Faik OZTRAK (Turquie), président de la sous-commission

46. Faik Oztrak esquisse les activités de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques. Il remercie le rapporteur, le sénateur français Jean-Marie Bockel, pour son rapport intitulé *Marchés numériques et cybersécurité : les approches nord-américaine et européenne*.

47. La sous-commission s'est rendue en Allemagne au mois de mars avec des membres de la PCNP. Les réunions de Berlin et Stuttgart ont permis des échanges sur le thème de la cybersécurité, des défis liés à l'introduction des réseaux 5G dans les pays de l'Alliance, ainsi que des risques potentiels pour la sécurité lorsque les équipements proviennent de fournisseurs chinois. La deuxième visite de la sous-commission avait pour destinations Washington, D.C. et Seattle (État de Washington). Elle avait lieu conjointement avec la sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR). La visite a été l'occasion de discussions

chez Microsoft et Amazon. Ces débats ont porté sur les diverses dimensions de la cybersécurité. M. Oztrak remercie les deux délégations pour leur accueil.

48. L'année prochaine, la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques (ESCTER) produira un rapport sur la situation dans le Golfe et la vulnérabilité de l'approvisionnement énergétique global. La sous-commission souhaite se rendre aux États-Unis (Washington et New York) avec la commission dimension civile de la sécurité (CDS), puis dans un pays du Golfe avec la PCNP.

X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques *Marchés numériques et cybersécurité : Les approches nord-américaine et européenne* [141 ESCTER 19 F], par Jean-Marie BOCKEL (France), rapporteur

49. Jean-Marie Bockel présente le projet de rapport revu *Marchés numériques et cybersécurité : les approches nord-américaine et européenne*. Il note que l'économie numérique a affecté le leadership occidental traditionnel. Les nouveaux paradigmes économiques sont devenus des sources de tensions politiques. Avec l'arrivée des technologies numériques, la sécurité nationale doit tenir compte de nouvelles vulnérabilités. Parmi les nouvelles puissances technologiques, certaines ne partagent pas les valeurs euro-atlantiques de démocratie, de transparence, de libre concurrence, de liberté de la presse et de protection de la propriété intellectuelle. Les technologies numériques ont permis à certains acteurs de s'attaquer à ces valeurs et normes via une lutte d'influence et une guerre de l'information.

50. L'économie numérique menace la cohésion sociale. Elle crée une fracture entre d'une part ceux qui disposent de l'accès aux technologies numériques et des compétences pour répondre aux nouvelles demandes du marché, et d'autre part ceux dont les métiers et les savoirs sont rendus obsolètes par la révolution numérique. Les outils numériques, ajoute le sénateur Bockel, changent aussi notre façon de faire la guerre. La Russie, par exemple, a trouvé dans la cyberguerre une arme pour surmonter son handicap économique et renforcer sa capacité offensive.

51. La vision chinoise de l'économie numérique et ses ambitions en la matière représentent un autre gros défi pour l'Occident. La Chine profite d'un atout élémentaire : son poids économique. Elle entend imposer ses propres règles du jeu, des règles qui vont à l'encontre des valeurs et des intérêts occidentaux. On soupçonne notamment la Chine de recourir aux outils numériques pour pratiquer l'espionnage industriel et le vol de propriété intellectuelle. Le régime de Beijing s'appuie aussi sur les technologies numériques pour mettre sa population sur écoute à grande échelle.

52. Récemment, la marque Huawei a suscité l'inquiétude d'analystes stratégiques. La question a engendré une certaine tension entre les deux rives de l'Atlantique. Aux yeux de l'administration Trump, commander les réseaux 5G à Huawei ouvrirait aux services de renseignement chinois l'accès à des informations critiques. Pour certains États européens, en revanche, les risques de sécurité sont gérables. Ils ne justifient pas une interdiction générale des transactions commerciales avec le géant chinois des télécommunications.

53. La taxation des entreprises du numérique est une autre source de dissensions transatlantiques. Dans ce secteur, les grands noms installent souvent des sièges dans les pays où les taux d'imposition sont les plus bas, et l'optimisation fiscale est devenue une source de préoccupation. Le rapport demande davantage de coopération entre les États-Unis et l'UE sur ces questions. Une violation des codes de cyberconduite doit déclencher une réaction ferme et des mesures de représailles.

54. Le rapport en appelle à de nouvelles réglementations, et ajoute que le secteur privé doit faire partie de la solution. Des normes de sécurité plus sévères aideront les entreprises privées à affronter des cyberattaques dévastatrices. Quant aux réseaux sociaux, ils doivent mieux défendre les données qui leur sont confiées. Après une cyberattaque, les institutions publiques et les entreprises privées devraient expliquer au public la teneur des fuites éventuelles.

55. L'économie numérique est en proie à des changements rapides et constants. En réaction, les sociétés occidentales doivent adapter leurs systèmes éducatifs pour donner à leurs citoyens les outils dont ils ont besoin pour prospérer dans une économie numérique. Nous devons aussi former une nouvelle génération d'experts de la sécurité numérique. L'Alliance atlantique se fonde avant tout sur des valeurs. Les Alliés doivent être conscients que leurs rivaux n'hésiteront pas à exploiter les technologies numériques pour se ménager un avantage stratégique et saper la solidarité occidentale.

56. John Shimkus demande quelle est la position de l'OTAN à l'égard de Huawei et de la menace envers l'Alliance, ajoutant qu'aux États-Unis, la controverse revêt des allures bipartisanes. Le sénateur Bockel admet l'importance de ces questions et la nécessité de poursuivre le débat.

57. **Andriy Klochko** (UA) déclare que le président ukrainien est très désireux de collaborer avec l'OTAN sur la sécurité numérique. Il espère développer l'économie numérique de l'Ukraine ainsi que la liberté et la sécurité des capitaux. Il veut donner du pouvoir aux citoyens et créer un espace numérique à l'abri des menaces extérieures. Le sénateur Bockel répond que l'OTAN doit soutenir l'Ukraine dans la mesure du possible et l'aider à repousser les cyberattaques. Des pays comme l'Estonie, ajoute-t-il, après avoir été victimes de cyberattaques, ont développé les capacités voulues pour y résister. L'Estonie accueille aussi le Centre d'excellence de cybersécurité coopérative de l'OTAN.

58. **Isabelle Diks** (NL) explique que les Pays-Bas sont très inquiets de la situation concernant la 5G et Huawei. Elle estime qu'il faut adopter de nouvelles règles. Le Parlement néerlandais, fait-elle remarquer, a proposé d'allonger la liste des technologies à double usage et d'interdire l'exportation des technologies de surveillance. Le fait de compléter cette liste à l'échelon européen renforcerait la sécurité. Les Pays-Bas ont eu tort, dit-elle, de vendre à la Chine la technologie de reconnaissance faciale. Pour le sénateur Bockel, le problème se situe moins dans la technologie que dans son utilisation.

59. **Neal Dunn** (US) déclare que la position américaine vis-à-vis de Huawei ne constitue pas une attitude protectionniste, les meilleures alternatives à Huawei étant Nokia, une marque finlandaise, et Ericsson, une entreprise suédoise. Les États-Unis demandent que l'OTAN s'abstienne d'utiliser les systèmes Huawei afin d'éviter une cybermenace d'envergure. Il ajoute que tous les États membres de l'OTAN ont le devoir de protéger leur sécurité nationale. Le sénateur Bockel répond qu'il conviendra de suivre l'évolution de la question Huawei en Europe.

60. **Le projet de rapport [141 ESCTER 19 F] est adopté à l'unanimité.**

XI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la transition et le développement *La République de Macédoine du Nord : évolution politique, accession à l'OTAN et transition économique* [142 ESCTD 19 F] par Ausrine ARMONAITE (Lituanie), rapporteure

61. La rapporteure, Ausrine Armonaite, résume le rapport mis à jour sur la Macédoine du Nord. Le texte porte sur la réforme politique, la transition économique ainsi que la procédure

d'accession à l'OTAN et à l'UE. La rapporteure explique que la Macédoine du Nord est un partenaire volontaire de l'OTAN depuis 1995. Le pays a participé à des missions et exercices. Il s'est déjà engagé à respecter les engagements de dépenses militaires de l'OTAN. La Macédoine du Nord a mérité son adhésion à l'Alliance et doit à présent pouvoir en recueillir les fruits : une sécurité renforcée ; une intégration politique plus étroite dans la communauté transatlantique ; moins d'immixtion russe dans ses affaires ; enfin, un marché plus stable, de nature à stimuler les investissements étrangers et les réformes économiques.

62. L'accession de la Macédoine du Nord à l'OTAN exercera un effet de stabilisation sur la sécurité dans la région. Elle devrait dissuader la Russie d'interférer dans les affaires des Balkans occidentaux. En tendant la main à un pays qui souhaite depuis longtemps en faire partie, la communauté euro-atlantique prouve que la politique de la « porte ouverte » de l'OTAN est une réalité.

63. Mme Armonaite note cependant que le chemin est encore long. Certains groupes politiques s'opposent toujours aux accords de Prespa, qui ont mis fin au litige sur le nom du pays. L'économie de la Macédoine du Nord présente par ailleurs des vulnérabilités, notamment un chômage important, l'exode de jeunes travailleurs qualifiés, une faible productivité, un hiatus entre les compétences disponibles et les besoins de développement, des normes éducatives dépassées, et enfin une forte inégalité entre les genres dans la participation au marché du travail.

64. L'écart entre la législation et son application aux affaires commerciales suscite de graves inquiétudes, de même que la vaste économie souterraine du pays. Ces défauts de gouvernance ne sont pas de nature à inspirer confiance aux investisseurs. La conduite des affaires est encore compliquée par des changements réglementaires imprévisibles. Au niveau des douanes et des frontières, la complexité des procédures n'arrange pas les choses.

65. Le secteur de l'énergie de la Macédoine du Nord a besoin d'être renforcé. Le pays souffre d'une faible efficacité énergétique et d'une pollution importante. Il dépend étroitement des importations de pétrole brut et de gaz naturel. Ce dernier provient exclusivement de Russie. Bien que le gaz naturel ne représente qu'une petite partie de l'approvisionnement énergétique, il est exposé à une fermeture potentielle des voies d'acheminement.

66. Même si la Macédoine du Nord n'est pas une priorité géostratégique pour la Russie, celle-ci a mené de fréquentes opérations de désinformation à l'encontre du pays. Ces activités furent particulièrement agressives avant le référendum de 2018 sur le changement de nom. D'autres tactiques sont utilisées : diffusion de propagande, soutien aux partis politiques pro-russes, et - la plus dangereuse - les tentatives d'attiser la discorde ethnique entre les Macédoniens de souche et la minorité albanaise.

67. L'adhésion de la Macédoine du Nord à l'UE doit être une priorité, estime la rapporteure. Une véritable perspective d'adhésion consoliderait la place de la Macédoine du Nord dans la famille euro-atlantique, apporterait un ensemble de bénéfices économiques au pays et à la région, diminuerait l'influence russe dans les affaires intérieures, et ôterait une arme rhétorique aux groupes politiques qui se montrent sceptiques quant à la vocation occidentale du pays. Une meilleure intégration régionale peut aussi aider la Macédoine du Nord à poursuivre un développement positif.

68. La Macédoine du Nord a bien avancé sur la voie de l'accession à la communauté euro-atlantique. Ces progrès méritent des applaudissements. Le chemin, cependant, est encore long, et les gouvernements des Alliés doivent apporter leur soutien. Mme Armonaite résume quelques recommandations du rapport :

- Les pays qui n'ont pas encore ratifié le protocole d'accession à l'OTAN doivent le faire dès que possible ;
- Les membres de l'UE doivent ouvrir formellement les négociations d'accession à l'Union européenne ;
- L'OTAN doit s'impliquer davantage pour contrer les tactiques russes de désinformation dans la région ; et
- Les États membres de l'OTAN doivent continuer à soutenir les réformes essentielles en Macédoine du Nord, en particulier dans certains domaines : lutte contre la corruption, indépendance de la justice, diversification de l'approvisionnement énergétique, égalité des genres, enfin réconciliation et dialogue interethniques.

69. **Dragan Sormaz** (RS) note que la Serbie a commencé à travailler sur une union économique des Balkans occidentaux en liaison avec l'Albanie. Il espère que le Kosovo, la Bosnie et le Monténégro se joindront à l'initiative. Il encourage la commission à soutenir la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina, dans l'intérêt de la région.

70. **Afrim Gashi** (MK) explique que l'adhésion de la Macédoine du Nord marquera une date importante pour le pays. L'entrée dans la famille euro-atlantique est un objectif stratégique important. Elle renforcerait l'OTAN en même temps que la stabilité et la sécurité dans les Balkans. Il ne manque que six signatures en vue de la ratification, rappelle-t-il. Il encourage les parlementaires des pays qui n'ont pas encore ratifié le traité d'accession à le faire sans tarder. Il ajoute qu'il compte sur la poursuite du soutien au processus d'intégration dans l'UE.

71. Mme Armonaite note que durant la visite de la commission en Macédoine du Nord au mois de mars, les participants ont réalisé à quel point l'adhésion à l'OTAN renforcerait la sécurité dans la région. L'entrée dans l'Union européenne enverrait aussi un signal fort aux autres pays des Balkans.

72. **Foteini Bakadima** (GR) propose quelques changements mineurs dans la formulation du rapport. La rapporteure accepte d'en tenir compte.

73. **Le projet de rapport [142 ESCTD 19 F] est adopté à l'unanimité.**

XII. Examen du projet de rapport général *Les sanctions économiques comme instrument de politique étrangère* [140 ESC 19 F], par Christian TYBRING-GJEDDE (Norvège), rapporteur général

74. Le rapporteur, Christian Tybring-Gjedde, présente le rapport revu *Les sanctions économiques comme instrument de politique étrangère*. Le rapport analyse les implications des sanctions sur le système international à partir de trois études de cas : Iran, Corée du Nord et Russie.

75. Christian Tybring-Gjedde explique que l'efficacité des sanctions dépend de plusieurs facteurs. Les sanctions sont moins efficaces si : 1) le pays sanctionné est en mesure de s'y soustraire ; 2) leur impact sur le pays visé n'est pas significatif ; 3) le coût intérieur est excessif pour le pays qui les impose ; et 4) elles ne jouissent pas d'un large soutien international.

76. Dans certaines circonstances, les sanctions peuvent aussi être contre-productives, exigeant du système économique international un lourd tribut politique et économique. Si les sanctions ne sont pas adéquatement structurées, elles peuvent imposer des coûts prohibitifs aux pays qui les infligent, en « forçant » le système commercial international et les

mécanismes de prix. Des sanctions coûteuses peuvent par ailleurs déclencher des retours de manivelle dans la politique intérieure du pays qui applique les sanctions et miner la crédibilité de son gouvernement.

77. Il arrive aussi que les régimes de sanctions engendrent des charges administratives importantes et de lourdes procédures bureaucratiques. Les sanctions peuvent produire des répercussions humanitaires dramatiques si leur coût est supporté par la population plutôt que par les élites politiques. Dans cette situation, les sanctions sont de nature à conforter le régime ciblé. Celui-ci dispose en effet d'un bouc émissaire étranger pour justifier la misère domestique. Le rapport estime donc que les sanctions doivent être soigneusement réfléchies et utilisées avec modération. À défaut, elles peuvent se montrer contre-productives et très coûteuses.

78. M. Tybring-Gjedde déclare que les sanctions sont et doivent rester un important instrument de politique étrangère. Mais elles peuvent aussi conduire à des tensions transatlantiques et déstabiliser le système commercial international. Il estime qu'il faut appliquer les sanctions de manière prudente et limitée. Il est primordial que les sanctions s'appuient sur une adhésion intérieure et internationale. La conception des sanctions doit aussi préserver la crédibilité des pays qui les imposent. Chose non moins importante, les sanctions doivent être liées à des objectifs politiques clairs, afin que le pays frappé comprenne ce qu'il doit faire pour obtenir leur levée.

79. Le rapporteur ajoute que toutes les conséquences potentielles d'un régime de sanctions donné doivent être prises en considération, y compris les répercussions négatives qu'elles peuvent avoir sur le système commercial international. Les architectes d'une politique de sanctions doivent s'efforcer d'en minimiser l'impact humanitaire sur la population civile. Enfin, le rapport insiste pour que les gouvernements et les parlements de l'Alliance limitent le recours aux sanctions secondaires et tentent de coordonner plus efficacement leurs politiques de sanctions.

80. Un débat constructif suit la présentation du rapport. Il en découle cependant clairement qu'un consensus sur le rapport et la résolution sera difficile à obtenir.

81. **Le projet de rapport [140 ESC 19 F] est rejeté par 15 voix pour et 16 contre.**

82. **Matteo Luigi Bianchi** (IT) demande un recomptage des votes à cause de la confusion intervenue au moment du scrutin. Mais le vote ayant eu lieu, le président décide que le recomptage est exclu.

XIII. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Les sanctions économiques comme instrument de politique étrangère* [178 ESC 19 F]

83. M. Tybring-Gjedde déclare qu'un consensus solide est nécessaire pour que l'Assemblée adopte une résolution. En l'absence de consensus clair sur la question au sein de la commission, **il choisit de retirer son projet de résolution [178 ESC 19 F].**

XIV. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

84. Les membres suivants ont été élus :

Sous-commission sur les relations économiques transatlantiques (ESCTER)

Vice-présidents **Cristiano ANASTASI** (Italie)
 John SPELLAR (Royaume-Uni)
 Gregory W. MEEKS (États-Unis)

Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC)

Représentant ESC **Adriano PAROLI** (Italie)

85. Tous les membres du Bureau étant candidats à leur réélection ont été réélus par acclamation.

XV. Divers

86. Isabelle Diks soulève la question de l'action militaire turque en Syrie. Elle déclare que les Pays-Bas ont interrompu toute coopération militaire avec la Turquie aussi longtemps que celle-ci s'attaquera aux alliés kurdes.

87. **Zehra Taskesenlioglu** (TR) répond que la Turquie ne fait que lutter contre les terroristes, pour des raisons de sécurité.

88. Isabelle Diks déclare que ce serait une erreur de considérer tous les Kurdes comme des terroristes.

XVI. Date et lieu de la prochaine réunion

89. M. Klementjevs rappelle à tous que la commission au complet se réunira du 17 au 19 février 2020 à l'occasion de la réunion annuelle de Bruxelles.

XVII. Remarques de clôture

90. Le président remercie les hôtes britanniques, les intervenants, les interprètes, le secrétariat de l'AP-OTAN ainsi que les membres de la commission pour leur participation active et constructive.